

AU
FIL
DE
L'ORGE

ENSEMBLE POUR PRÉSERVER LA VALLÉE

Apprenons à vivre
avec le risque **inondation**

n° 100

DÉCEMBRE 2015



SYNDICAT DE L'ORGE



François Cholley,
Président du Syndicat de l'Orge
Maire de Villemoisson-sur-Orge
Vice-président de la Communauté
d'agglomération du Val d'Orge

Vivre avec le risque inondation

Édito

Développer une culture du risque, apprendre à vivre et à respecter notre rivière, c'est le thème de ce numéro de fin d'année. J'ai souhaité apporter un éclairage sur l'une des missions principales de notre Syndicat : la prévention du risque inondation. En effet, l'Orge n'est pas toujours un cours d'eau tranquille même si la dernière crue remonte à 2001. Ruissellement des eaux pluviales lié à l'urbanisation continue et donc à l'imperméabilisation des sols, fortes pluies et orages violents qui saturent les réseaux, refoulement de la Seine... des efforts importants sont menés sans pouvoir totalement nous affranchir du passé qui sous-estimait le risque inondation. À la lecture de ce dossier, vous comprendrez les actions du Syndicat pour informer, prévenir, réguler et protéger la vallée et ses habitants.

De petites évolutions ont été apportées à la physionomie de votre magazine, vous découvrirez je l'espère avec plaisir une nouvelle rubrique « À la source » qui a pour ambition de vous faire mieux connaître le patrimoine et les différents sites de notre si belle vallée. À chaque page, vous trouverez également des renvois vers notre site web et ses contenus interactifs pour toujours mieux vous informer.

Notre Syndicat développe également de nouvelles compétences, notamment en matière de gestion de petites stations d'épuration. Station à boues activées, station de type disques biologiques et plus récemment station à filtres plantés de roseaux... Derrière la création de ces nouvelles stations, se cache un véritable enjeu de développement durable pour le bassin versant de la Charmoise dont le Syndicat a la charge, celui de l'atteinte du bon état chimique et écologique des cours d'eau.

Bonne lecture et excellentes fêtes de fin d'année !



SYNDICAT DE L'ORGE



Sommaire



**En amont, en aval
La vie de l'Orge**
Panorama de nos actions



Dans notre élément
Apprenons à vivre
avec le risque inondation



Dialogues durables
Protéger notre territoire



À la source
La vallée de l'Orge,
un patrimoine à sauvegarder



Seconde nature
Stations d'épuration
le Syndicat renforce
son expertise

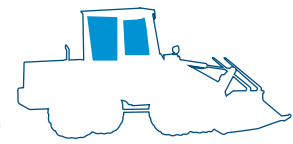
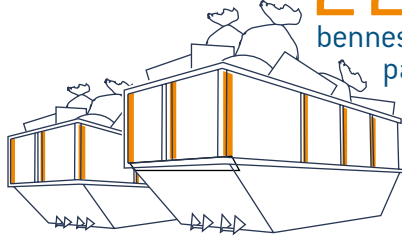
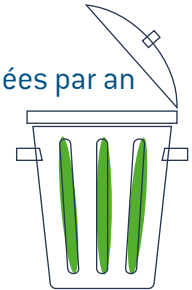


Découverte
Nouveau site,
nouveaux usages !



Nettoyage en profondeur pour l'Orge

L'incivisme de certains usagers contribue à détériorer l'Orge. Plusieurs tonnes de déchets plastiques, de ferrailles, de pneus et d'encombrants sont extraites chaque année. L'ensemble du linéaire de rivière est visité au moins une fois par an.



Une bouffée d'air...

À lire !

« Redécouvrir la nature en ville », tel est le titre du carnet pratique édité en septembre dernier par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France. Il met en lumière les actions et les projets innovants pour contribuer à réconcilier l'être humain avec son environnement en ville.

La multiplicité des actions présentées prouve que des changements sont non seulement possibles mais déjà bien engagés, à l'image notamment des actions du Syndicat de l'Orge en matière de renaturation des cours d'eau. Exemple choisi d'ailleurs par les auteurs de ce livre qui démontrent au fil des pages les bienfaits de la nature en ville.

www.iau-idf.fr

Décryptage législatif

La loi NOTRE

Promulguée l'été dernier, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions.

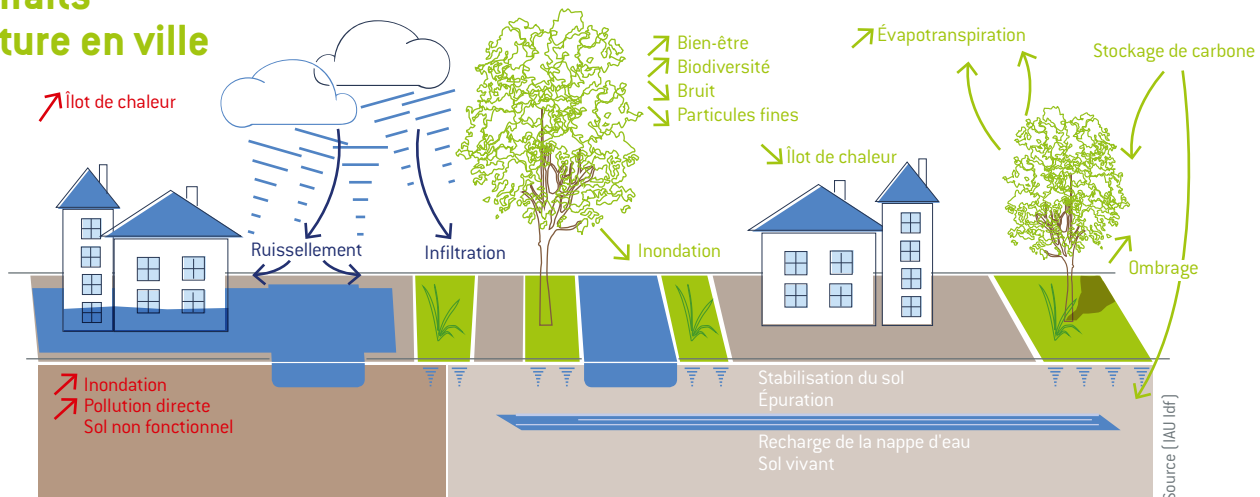
Le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1^{er} janvier 2020.

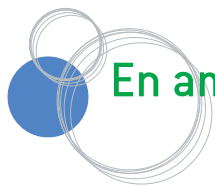
Compte tenu des modifications de compétences et périmètres des agglomérations de notre territoire, il y aura des conséquences pour les syndicats de rivière et d'assainissement.

La loi MAPTAM

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles vise à clarifier les compétences entre collectivités territoriales et l'État en réorganisant notamment le régime juridique des intercommunalités. Cette loi réorganise également la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui concernera le Syndicat de l'Orge. Les communes sont instituées responsables de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, avec transfert automatique aux intercommunalités de cette compétence. Une « taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » peut être instaurée afin de financer « des travaux de toute nature permettant de réduire les risques d'inondation et les dommages causés aux personnes et aux biens ».

Les bienfaits de la nature en ville





En amont, en aval

La vie de l'Orge



Le Syndicat compte ses visiteurs

Deux éco-compteurs pyroélectriques* ont été installés par le Syndicat afin d'évaluer la fréquentation sur le site du bassin du Gué et sur le site du bassin sec de Linas sur une période de 6 mois (d'avril à octobre 2015). Les données récupérées guideront le Syndicat dans ses choix d'aménagement et de préservation des espaces naturels. Premiers résultats : **34 245 personnes** (soit 200 personnes par jour) ont fréquenté le bassin de Linas et **9 415 visiteurs** (soit 52 visiteurs par jour) pour le bassin du Gué. Le dimanche se révèle être le jour de la semaine le plus fréquenté pour les deux sites. Affaire à suivre...

*Le capteur pyroélectrique utilise la combinaison d'une technologie infrarouge et d'une lentille haute précision pour détecter la chaleur émise par le corps humain. Il est capable de détecter deux personnes passant à intervalles rapprochés.

Ollainville

Entrez dans l'espace naturel du bassin de Trévoix !

Les abords du bassin de Trévoix ont été aménagés en 2005. Ce site naturel a toujours été très fréquenté et son stationnement anarchique, c'est pourquoi le Syndicat de l'Orge a acquis une parcelle afin de **créer une entrée de site comportant une aire de stationnement pour les véhicules, les vélos et un accès piétons sécurisé**. Pour la conception du projet, le bois et les matériaux rustiques ont été privilégiés en cohérence avec l'aménagement de cet espace naturel. Cette entrée de site a été conçue dans l'objectif d'améliorer la sécurité aux abords du site, de limiter les dépôts sauvages d'ordures et d'accroître le nombre de places de stationnement. Le choix de revêtements infiltrant et les noues limitent le ruissellement des eaux pluviales. Ce nouvel aménagement a été **inauguré le 12 novembre** dernier.



200 000 € TTC
Coût de l'opération

3 mois de travaux

Les mares : une réserve de biodiversité

Située au sein de la réserve biologique du parc de Morsang-sur-Orge, la mare « Joie de créer » est un cœur de biodiversité qui participe à la continuité écologique verte et bleue. D'une surface de **500 m²** pour **une hauteur d'eau d'environ 1 m**, cette mare est alimentée par la nappe et par les eaux de ruissellement. Réalisée entièrement par les équipes du Syndicat, la réhabilitation de cette petite zone humide a permis d'améliorer la biodiversité, de favoriser la continuité écologique et de sensibiliser le public à l'écosystème aquatique d'une mare. Si le Syndicat favorise la création de zones humides et mares dans le lit majeur de la rivière, il souhaite cependant supprimer les bassins qui nuisent à la qualité de l'eau quand ils sont implantés sur le cours de la rivière, à l'image de ce qui a été réalisé au Breuil.



Retrouvez le début des travaux sur notre chaîne **You tube**, playlist "Qualité de l'eau"





Dans notre élément

Apprenons à vivre avec le risque **inondation**

L'urbanisation de la vallée de l'Orge aval a augmenté le risque d'inondation et la vulnérabilité des habitants et des activités. Pour accomplir sa mission de prévention, le Syndicat mène des actions pour gérer plus efficacement les eaux de pluie à la source, développer sa connaissance du fonctionnement hydraulique de la rivière mais aussi sensibiliser au risque inondation.

.....



Dans notre élément



Juillet 2001 - Épinay-sur-Orge



« La prévention du risque inondation constitue une mission socle, explique Jean-Marc Bouchy, directeur général des services du Syndicat de l'Orge. En tant que gestionnaire de rivière, nous devons faire en sorte que le risque soit moins grand ou que les habitants de la vallée s'en préservent mieux ». Depuis l'après-guerre, de nombreuses actions ont été menées pour accomplir cette mission mais la philosophie appliquée a évolué au fur et à mesure.

Dans les années 60, les dispositifs avaient pour but d'évacuer l'eau au plus vite. À partir de la fin des années 70, cette stratégie a été abandonnée au profit d'une retenue de l'eau plus en amont. « Le Syndicat a alors entrepris la construction de bassins de retenue. À ce jour, 15 bassins en eau et bassins secs ont été aménagés. Ils offrent une capacité de rétention de 2,54 millions de m³ d'eau. »

Des responsabilités collectives mais aussi individuelles

Si les bassins représentent une première étape de cette régulation active des eaux, le champ d'action s'est étendu aux particuliers depuis 20 ans. « La maîtrise d'ouvrages publics occupe un rôle important mais il faut également que tous les habitants agissent pour favoriser cette régulation. » Le Syndicat de l'Orge a ainsi élaboré un règlement d'assainissement stipulant que toutes les nouvelles constructions doivent prévoir la retenue de leurs eaux de pluie à la source (toiture, terrasse, voirie privée...). « La règle s'est avérée efficace, elle a donc été renforcée pour aller vers le zéro rejet dès 2003 demandé au niveau des parcelles construites. Toutes les communes adhérentes au Syndicat de l'Orge ont adopté ce règlement des eaux pluviales. » Cette politique est en effet appliquée par les services urbanisme des collectivités mais malheureusement, nous devons vivre avec les pratiques antérieures qui sous-estimaient le risque.

Jean-Marc Bouchy



“La culture du risque c'est apprendre à vivre avec un phénomène naturel et adapter son mode de vie”



Retrouvez notre vidéo sur le bassin de Bellejame sur syndicatdelorge.fr, rubrique prévenir le risque inondation

En parallèle, le Syndicat s'est porté acquéreur de 287 ha d'espaces naturels en fond de vallée. Grâce à cette politique foncière volontariste, des zones inondables ont été créées pour accueillir les débordements naturels de la rivière. Ces espaces jouent un rôle hydraulique majeur dans la régulation des crues.

Ne plus tenter d'empêcher mais plutôt vivre avec

En matière d'inondation, la mission du Syndicat consiste aussi à informer et à sensibiliser. Si une crue est un événement grave, il faut avoir conscience qu'elle reste une manifestation naturelle. « Il est normal qu'une rivière s'étale dans son lit majeur ! On peut réduire, atténuer mais on ne peut pas éviter ce phénomène. Ce qu'il faut aujourd'hui c'est adapter nos modes de vie, nos constructions... Il y a quelques années, on essayait d'empêcher l'eau d'arriver à tout prix mais ce n'est jamais complètement possible. De nos jours, nous prenons plutôt le parti de vivre avec ces épisodes. C'est ce qu'on appelle la culture du risque et le Syndicat s'en fait l'ambassadeur. Au-delà des règles de bon sens, il s'agit pour nous de communiquer régulièrement vers les riverains, de conseiller les services urbanismes des communes ou les aménageurs. »

La culture du risque c'est aussi délivrer la bonne information au bon moment. « Notre réactivité doit être de plus en plus forte et nos outils nous le permettent. » Afin d'avertir les riverains le plus tôt possible en cas de crue, le Syndicat a créé Vigi'Orge, un système d'alerte automatisé, développé grâce aux systèmes de mesure mis en place sur l'Orge. Les vannes et sondes sont reliées à la salle de télégestion du Syndicat. Les variations du niveau de la rivière parviennent ainsi en temps réel sur un écran de contrôle.

« Bien sûr, le Syndicat ne manque jamais une opportunité de sensibiliser au risque inondation et d'éveiller les consciences. Les réunions publiques sont un bon exemple. Les dernières grandes crues datant de 1978, 1999 et 2001, la mémoire tend à faire défaut ! Si la collectivité a une obligation d'action, il est important aussi de comprendre qu'il faut savoir se protéger soi-même. »

Juillet 2001 - Morsang-sur-Orge



Le saviez-vous ?

Contrairement aux eaux usées, la collecte et le transport des eaux pluviales ne relèvent pas d'un service public obligatoire. Chacun est responsable de la gestion des eaux de pluie qui tombent sur son territoire, sa parcelle.



UN PEU DE VOCABULAIRE !

LES BASSINS EN EAU

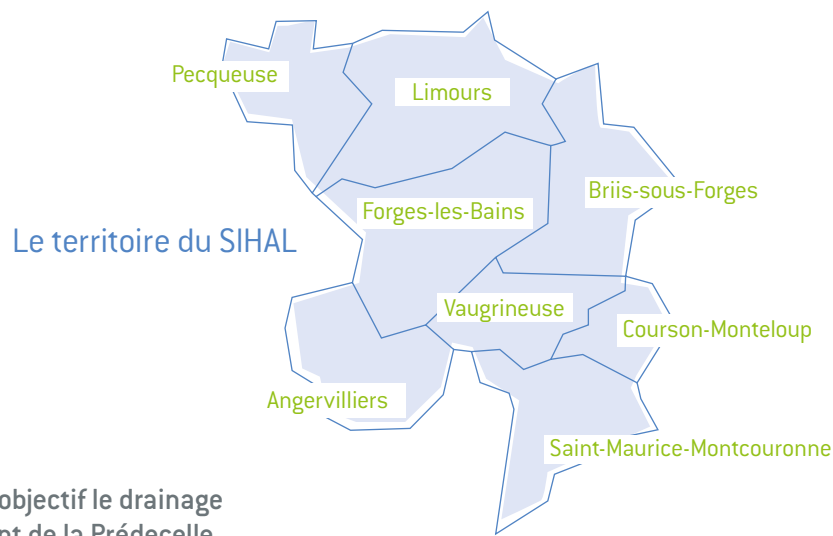
Creusés dans le lit de la rivière, ils sont en relation avec la nappe phréatique. En eau toute l'année, leur capacité de stockage permet d'accueillir les crues de l'Orge. Grâce à des vannes situées à l'entrée et à la sortie de chaque bassin, le Syndicat peut contrôler les volumes d'eau stockée.

LES BASSINS SECS

Situés sur le cours de la rivière, ils ne se remplissent qu'en cas de pluies exceptionnelles. Ils sont donc le plus souvent secs. En cas de montée des eaux, l'Orge ou l'un de ses affluents inonde ces bassins. Une vanne de sortie permet de contrôler en permanence le débit à l'aval de l'ouvrage.

LE ZÉRO REJET

Il consiste à conserver dans des puits et des fossés l'eau à l'endroit où elle tombe, afin qu'elle s'infilte naturellement dans le sol et soit restituée plus tard à la rivière.



Le territoire du SIHAL

Protéger notre territoire

Créé dans les années 70 avec comme objectif le drainage des terrains agricoles et l'aménagement de la Prédecelle, le SIHAL, qui regroupe 8 communes, s'engage aujourd'hui dans un programme de régulation hydraulique et de prévention des inondations sur son territoire. Bernard Vera, Maire de Briis-sous-Forges et Président du Syndicat intercommunal de l'hydraulique et de l'assainissement de la région de Limours, répond à nos questions.

Au fil de l'Orge : Quelles sont les missions de votre Syndicat ?

Bernard Vera : Réduire le risque inondation, restaurer la continuité écologique, suivre la qualité des eaux, protéger et améliorer les écosystèmes aquatiques et les zones humides, procéder aux travaux d'entretien et de renaturation des berges et assister les communes dans les préconisations liées aux permis de construire et au dimensionnement des dispositifs visant à retenir l'eau à la parcelle, telles sont les missions du SIHAL, un syndicat de rivière. Notre Syndicat assure la gestion d'environ 24 km de cours d'eau, il intervient sur la rivière Prédecelle et ses affluents jusqu'à la confluence avec la Rémarde, un affluent de l'Orge.

AFO : Quelles sont les actions phares du SIHAL en matière de milieux naturels ?

BV : Notre Syndicat est engagé dans un vaste programme de lutte contre les inondations. Le principe qui a guidé l'élaboration de ce programme est de retenir l'eau là où elle tombe sur l'ensemble du bassin versant, afin de retarder et de réguler l'arrivée des eaux de ruissellement à la rivière. Le Syndicat dispose d'un arrêté préfectoral autorisant la réalisation de 17 ouvrages répartis sur le territoire. En 2016 débutera la réalisation d'une dizaine d'entre eux de conception très diverses, allant de la création de bandes enherbées, de fossés ralentisseurs jusqu'à la réalisation de zones d'expansion de crue sous la forme de bassins secs. Au total ces ouvrages visent à retenir environ 50 000 m³ d'eau. Parmi ces ouvrages, l'un d'entre eux visera également à restaurer la continuité écologique de la rivière et ainsi assurer la libre circulation des poissons et des organismes vivants et le transport des sédiments.



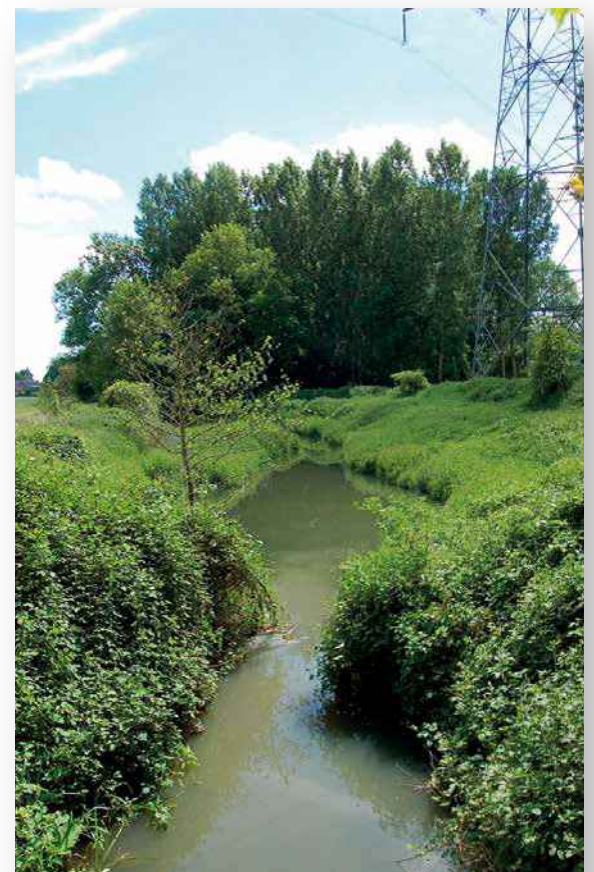
“Les enjeux liés à la gestion du bassin Orge-Yvette accroissent la coopération entre les syndicats de rivière”

Bernard Vera

AFO : Que pensez-vous des rapprochements de syndicats ?

BV : Aujourd'hui, les enjeux liés à la gestion d'un bassin hydrographique comme le bassin Orge-Yvette, poussent à accroître la coopération entre les différents syndicats de rivière qui interviennent sur ce périmètre, afin de donner une plus grande cohérence à leurs actions respectives. C'est pourquoi depuis plus d'un an, les différents syndicats qui composent ce bassin se concertent afin d'étendre la gouvernance commune qui porte le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) au programme d'actions pour prévenir les risques inondation. Ces discussions sont extrêmement utiles pour progresser vers des projets communs et partagés qui fonderont tôt ou tard des rapprochements structurels. C'est par exemple notre implication commune au sein du contrat de bassin de l'Orge amont qui a conduit le SIBSO et le SIHAL à prendre des délibérations de principe pour se regrouper au cours de l'année 2016.

Le SIHAL intervient sur la rivière Prédecelle et ses affluents



La vallée de l'Orge

Un patrimoine à sauvegarder

Moulins, lavoirs, ponts ont marqué le paysage de la vallée et l'histoire de l'Orge. Puis la ville a tourné le dos à la rivière. Elle s'est (re)mise en contact avec elle grâce à la prise de conscience collective de l'existence d'un écosystème lié à l'eau.



1870

Le temps des moulins

De vastes domaines appartenant à des nobles puis à de grands bourgeois parisiens s'étalent sur les coteaux. Au XX^{ème} siècle, ils deviennent des parcs publics (parc du Château à Morsang/Savigny). Dans le fond de vallée, les meuniers modifient le tracé de la rivière pour optimiser leurs activités.



1960-1980

Une vallée qui s'urbanise

De nouveaux quartiers se construisent à proximité de l'Orge, y compris dans des zones considérées aujourd'hui comme inondables. Le Syndicat aménage le fond de vallée (bassins de retenue, collecteur intercommunal, pistes de promenade, aires de détente).



2000-2010

Le plan paysage

L'accent est mis sur la création de liaisons douces et le dégagement de grandes perspectives visuelles à travers l'ensemble de la vallée. Le Syndicat poursuit l'acquisition de zones inondables.



1920

Le défrichement des terres

Le dernier moulin disparaît en 1911. Les paysans s'approprient les terrains laissés vacants en bordure de l'Orge. Pour augmenter les rendements des terres, on déboise de plus en plus. Le ruissellement et l'envasement du cours d'eau augmentent.



1980-2000

La préservation du fond de vallée

La prise en compte des aspects écologiques devient la règle dans l'entretien (tonte sélective), la gestion du cours d'eau (réhabilitation des berges par le végétal), la préservation des terrains de fond de vallée (Plan d'exposition au risque d'inondation, acquisitions de zones humides).



Depuis 2010

Un plan de gestion pour l'avenir de la vallée

Des méthodes de gestion sont déclinées pour chaque espace et des prescriptions à court, moyen et long terme sont fixées afin de préserver le caractère multifonctionnel de la vallée.



Les paysages de la vallée sont à découvrir sur notre chaîne **Youtube** via **syndicatdelorge.fr**

Téléchargez le plan de gestion de la vallée de l'Orge sur **syndicatdelorge.fr**, rubrique **valoriser écologiquement la vallée**

Stations d'épuration, le Syndicat renforce son expertise

Avec l'adhésion en 2012 des communes de Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis et Janvry, le Syndicat de l'Orge a pris en charge la gestion de petites stations d'épuration (STEP). Cette nouvelle expertise est venue s'ajouter aux compétences initiales du Syndicat. Frédéric Legiret et Mickaël Dal-Bosco, techniciens en charge de ces STEP, nous expliquent cette mission en plein essor.

Sur le bassin versant de la Charmoise, le Syndicat exploite 3 stations d'épuration de technologies différentes. « À Fontenay-Lès-Briis, il s'agit d'une station à boues activées de capacité de 5 000 équivalents - habitants (EH)^[1], explique Frédéric Legiret. À Courson-Monteloup, une station de type disque biologique d'une capacité de 520 EH et sur la commune de Janvry (hameau de Mulleron) un filtre planté de roseaux pour 250 EH. »

Datant de 1979, la station de Fontenay-lès-Briis est vieillissante et sous-équipée, notamment pour la filière boue et le traitement du phosphore. « Un projet de refonte est prévu d'ici 1 an. Son arrêt n'étant évidemment pas envisageable, la nouvelle station sera construite à côté de l'ancienne afin d'assurer facilement la transition. » Si la création de la station de Courson-Monteloup remonte à une dizaine d'années, celle située sur le hameau de Mulleron a été mise en service en 2013. « Il s'agit de la première station à filtre planté de roseaux construite par le Syndicat. Fonctionnant par infiltration, sa technologie permet de ne pas créer de rejet dans le milieu naturel. »

Derrière ces stations, un enjeu de développement durable

De nouvelles stations sont déjà en projet pour le Syndicat de l'Orge. Elles utiliseront toutes la technologie des filtres plantés de roseaux.

Plus écologiques, elles sont également plus autonomes dans leur fonctionnement. « Elles demandent moins d'entretien que les précédentes générations de stations, poursuit Frédéric. Deux passages par semaine suffisent pour surveiller leur exploitation. »

D'ici 4 ans, 4 stations vont voir le jour. Celle de Janvry secteur La Brosse (140 EH) sera mise en service fin 2015. Elle offrira un traitement de l'eau plus poussé grâce à ses deux étages de filtration. Les travaux de construction de la station de La Charmoise (600 EH) commenceront également à cette même période.

60 000 € ht/an
pour l'entretien en régie de ces stations

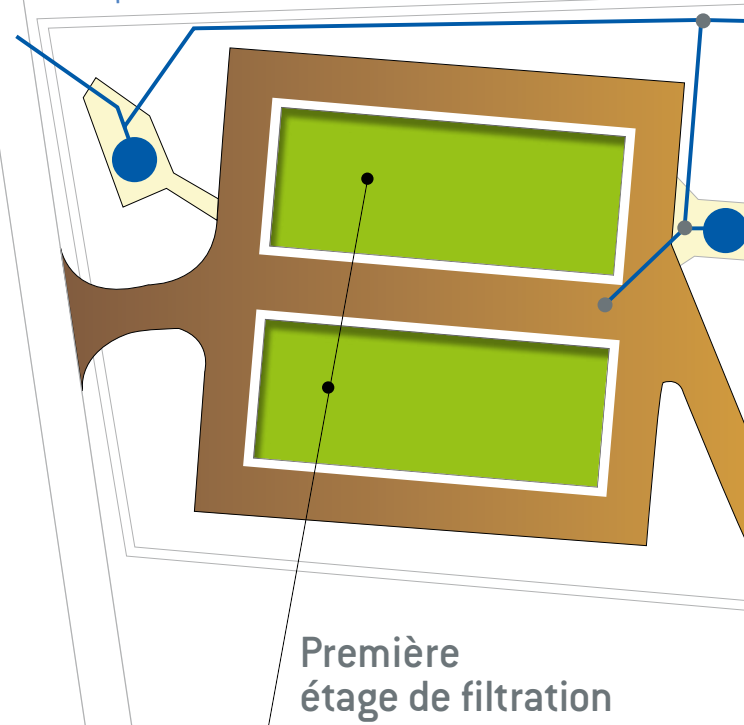
Frédéric Legiret

Mickaël Dal-Bosco



Chantier STEP de la Brosse - Janvry

Fonctionnement de la future station d'épuration de la Charmoise



Première
étage de filtration

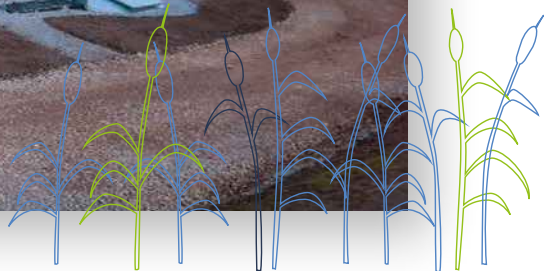


[1] Équivalent - habitant (EH) : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

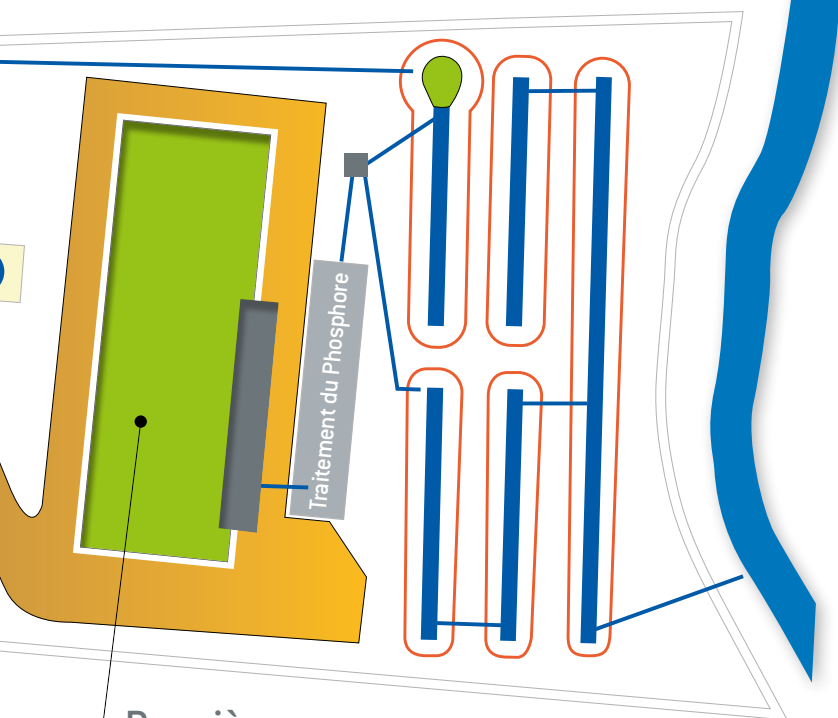


Les roseaux, armes de dépollution massive !

Le système de dépollution par filtres plantés de roseaux permet d'épurer les eaux. Si les bactéries au sein du filtre digèrent les polluants, les roseaux permettent d'éviter le colmatage et d'aérer le filtre en augmentant le nombre et la variété des bactéries autour des racines. Simple d'entretien et peu coûteux, ce système est aussi accueillant pour une faune et une flore variées.



166 141 m³
d'eaux usées traitées en 2014



Deuxième étage de filtration

« Arpenty (180 EH), l'autre station prévue, sera plutôt lancée en 2016. Chacune d'entre elles nécessitera 2 à 3 mois de travaux. Comparativement aux anciennes stations, la mise en œuvre est rapide car il s'agit principalement de travaux de terrassement. »

Derrière la création de ces nouvelles stations se cache un véritable enjeu de développement durable pour le territoire dont le Syndicat a la charge. Les rejets polluants dans la Charmoise seront très réduits grâce à elles. La qualité de la rivière devrait ainsi atteindre le bon état chimique et écologique.

Agir aussi à l'origine des dysfonctionnements

Outre l'entretien des stations et le suivi des travaux, Frédéric Legiret et Mickaël Dal-Bosco consacrent également une partie de leur temps à mesurer l'efficacité de l'épuration de l'eau.

« Nous nous assurons du respect des normes de rejets par des séries de prélèvements et procédons si besoin à des mesures correctives. Chaque mois, nous réalisons aussi des analyses obligatoires destinées à la préfecture. Nous surveillons par ailleurs les éventuelles anomalies au niveau des pompes, des vannes et des filtres. »

S'ils participent tous les deux à la gestion des stations, Mickaël exerce également sa compétence acquise sur les réseaux.

« Avant d'intégrer ce service, j'ai travaillé 7 ans au sein du Syndicat dans l'assainissement et les stations de relevage. Le poste que j'occupe aujourd'hui constitue une évolution logique. Avant je m'occupais uniquement du transport des eaux usées, maintenant je les traite ! Ma formation d'électricien me permet aussi d'assurer l'entretien et la maintenance des STEP. »

Fort de son expertise, Mickaël se consacre tous les après-midis à l'entretien des réseaux communaux sur les secteurs de la Charmoise et d'Ollainville. « Lorsqu'un particulier vend sa maison, un contrôle de conformité des eaux usées est obligatoire. En vérifiant ces installations privées, nous nous assurons que ce sont bien les eaux usées qui sont dirigées vers les stations d'épuration et non les eaux pluviales. Ce travail en amont sur les réseaux est indispensable et complémentaire de celui qui est mené sur les STEP. » Ces nouvelles responsabilités amènent Mickaël à être au contact des riverains.

« Les relations peuvent être parfois difficiles. Mais lorsqu'on prend le temps d'expliquer les enjeux des travaux correctifs que nous demandons, les particuliers comprennent. J'aime la dimension pédagogique de ce travail tout comme sa diversité. La routine, ce n'est pas pour nous ! »



Nouveau site, nouveaux usages !

Plus d'actualités, plus de découvertes, plus de fonctionnalités... le nouveau site internet du Syndicat de l'Orge fait peau neuve pour mieux valoriser ses savoir-faire et ses missions... sans oublier les nombreux atouts de la vallée !

+ ergonomique

Le site bénéficie d'une nouvelle approche visuelle. La multiplication des entrées offre l'accès à des informations plus ciblées, correspondant aux différents profils des internautes.

+ intuitif

Construit comme un webzine, le site offre 3 niveaux de lecture favorisant un accès direct à l'information. Outre sa navigation plus intuitive, une grande attention a été portée à la mise en valeur des contenus

+ multimédia

À gauche de l'écran, l'actualité du Syndicat se décline en vidéos grâce à la chaîne YouTube. Une photothèque a également été mise en ligne. De nouveaux outils qui améliorent la qualité du lien tissé avec l'internaute

+ communautaire

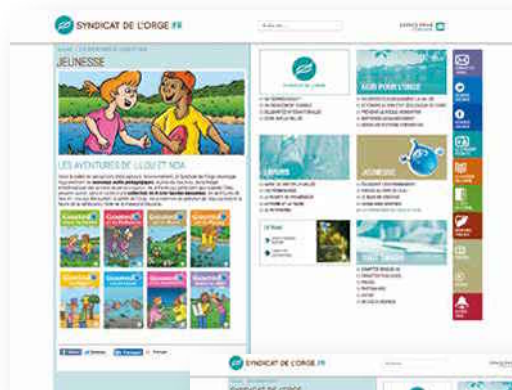
L'ouverture d'une page Facebook et d'un compte Twitter permet d'établir un dialogue entre les usagers de la vallée et le Syndicat. N'hésitez pas à « liker » nos pages et à devenir l'un de nos followers !



+ affinitaire

À droite de l'écran, 5 rubriques présentent chacune 4 à 6 entrées. Imaginées d'après les centres d'intérêt des internautes, ces rubriques permettent d'obtenir rapidement l'information recherchée mais aussi plus de services.

- **Le Syndicat de l'Orge** : des informations institutionnelles et un accès au géoportail [données cartographiques sur l'ensemble du territoire de la vallée de l'Orge].
- **Agir pour l'Orge** : les missions et savoir-faire du Syndicat en détails.
- **Loisirs** : une promenade interactive au sein de la vallée de l'Orge.
- **Jeunesse** : l'ensemble des actions et ressources en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, ainsi qu'un lien avec leblogdegoutedo.fr, utile aux enseignants et enfants.
- **Tout savoir** : les comptes-rendus des Assemblées générales, les enquêtes publiques en cours mais aussi la marche à suivre en cas de crue (en lien avec le dispositif d'alerte aux riverains Vigi'Orge).



syndicatdelorge.fr

Le magazine *Au Fil de l'Orge* est également disponible en ligne. Une newsletter sera prochainement créée.